Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1184

Artikel: Déchets : un enjeu capital pour la Riviera

Autor: Chiffelle, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009586

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉCHETS

Un enjeu capital pour la Riviera

Depuis quelques années, le problème de la gestion des déchets et du recyclage de ceux-ci est au centre des préoccupations de toutes les collectivités publiques. Les Romands ont quelques longueurs de retard sur la Suisse allemande, néanmoins des progrès sensibles sont perceptibles, au fil des expériences et des projets mis sur pied ici et là.

PIERRE CHIFFELLE

député, municipal à Vevey

RÉFÉRENCE

Revue *Die Stadt - Les Villes*, 4/94. p. 19 et 20.

On parvient aujourd'hui à mieux cerner l'ensemble des éléments qui doivent être pris en considération: motivation des usagers, taux de recyclage selon le type de déchets, filière de recyclage, avantages et inconvénients de la taxe poubelle, etc.

Dans l'ensemble du pays c'est le principe du tri à la source des déchets valorisables qui prévaut. L'art. 6 de l'Ordonnance sur le traitement des déchets prévoit expressément que les déchets urbains valorisables comme le verre, le papier, les métaux et les textiles soient dans la mesure du possible collectés séparément et valorisés. En Suisse romande, le système de traitement des déchets de la Ville de Lausanne s'inspire largement de ce principe. Ce système a permis de constater, dans la pratique, qu'en quelques années le taux de récupération et par conséquent de recyclage a augmenté de manière spectaculaire. Le succès dépend toutefois d'une politique d'information motivante à l'intention des administrés. Certains considèrent que les performances peuvent être encore améliorées avec l'introduction d'une taxe-poubelle raisonnable, se fondant à ce propos sur les expériences faites dans les cantons suisses alémaniques. Il ne faut cependant pas perdre de vue à ce sujet que les effets secondaires de l'introduction d'une telle taxe (tourisme des déchets, incinération sauvage, surcharge des STEP etc.) ne peuvent être réduits rapidement à leur plus simple expression que si la taxe en question est appliquée à toute une région, voire tout un canton. De plus, elle ne doit être introduite que si la collectivité a démontré pouvoir fournir des prestations efficaces dans ce domaine. Ce n'est pas le cas partout.

L'importance des filières de recyclage

La politique de gestion des déchets doit tenir largement compte de l'existence d'efficaces filières de recyclage. La priorité doit aller à la collecte séparée du compost, du textile, du PET, outre le papier et le verre.

A cet égard, l'organisation de la collecte, notamment pour le papier, doit tenir compte du fait que la récupération effective n'est possible que si l'on est en présence d'un matériau de bonne qualité, les matériaux souillés par le mélange avec d'autres déchets étant inutilisables.

Nonobstant la clarté apparente des textes légaux sur le plan cantonal et fédéral, d'aucuns s'ingénient à faire croire que la séparation des déchets peut être effectuée de manière efficace dans le cadre de centres de tri où les déchets arrivent mélangés puis sont triés selon des procédés mécaniques et manuels. Cette philosophie industrielle du traitement des déchets pose un certain nombre de questions importantes. La réponse qu'on y apportera aura des conséquences financières et écologiques capitales pour les collectivités publiques concernées.

Il existe différents types de concepts de traitement industriel des déchets. D'un côté, le «tout-au-sac»: le tri des déchets recyclables s'effectuant en grande partie manuellement dans le cadre d'un travail à l'évidence dégradant. C'est le système que propose l'usine Sorval, à Châtel-St-Denis, aux communes qui sont ses clientes.

Le sac jaune

Un autre concept a été testé depuis deux ans à Jongny. C'est le système dit du «sac jaune», selon lequel les ménages se contentent de séparer les déchets végétaux. Quant aux déchets incinérables, ils sont collectés dans un sac, les déchets récupérables, tels que papier, verre, alu, métaux, piles etc., étant collectés dans un autre sac dont le contenu est ensuite trié manuellement. Aux dires de ses partisans, ce système permet d'aboutir à un taux de récupération particulièrement élevé. Il laisse cependant complètement de côté le fait que cette expérience n'a jamais été réalisée en milieu urbain et qu'elle ne permet pas d'assurer une qualité suffisante des matériaux recyclables, tels que le papier notamment, souvent trop souillé pour être récupérable. L'introduction d'un tel système est pourtant très sérieusement discutée pour 18 communes de la Riviera vaudoise.

Trois objections principales lui sont d'ores et déjà opposées:

- Ce système ne correspond pas au principe légal de séparation des déchets à la source.
- Il suppose un investissement important de l'ordre de 25 000 000 de francs pour un bassin de population de quelque 70 000 personnes.
- Il déresponsabilise le citoyen, qui n'est plus motivé à s'intéresser à la nature de ses déchets, à leur provenance et à leur possibilité de recyclage.

L'enjeu est de taille: choisir une coûteuse solution de facilité n'amènera pas une meilleure prise de conscience du problème du traitement des déchets et de leur recyclage. Cela aura pour conséquence l'impossibilité d'exercer des pressions efficaces sur les producteurs de déchets, la masse de ceux-ci continuant

...

alors à augmenter en toute liberté. Les seuls acteurs à y gagner seront alors les vendeurs d'usines de tri clés en main.

Il était prévisible que la gestion efficace des déchets attise les convoitises des industriels, toujours enclins à profiter de la paresse ou du manque d'imagination des responsables politiques ou de certains citoyens.

L'autre solution est d'affiner la collecte séparée des déchets et leur recyclage en faisant des administrés des partenaires actifs et responsables. Les investissements nécessaires pour une information dynamique et pour la mise en place d'un système de collecte efficace et accessible à chacun sont sans commune mesure avec le coût élevé de la mise sur pied d'un système industriel. Il est cependant clair que les collectivités publiques locales — souvent dépassées par la complexité de ces problèmes — seraient assurément plus tentées de mettre sur pied un système efficace de tri à la source si les autorités fédérales voulaient bien s'y engager d'une manière plus marquée, notamment sur le plan financier, plutôt que de se contenter d'édicter des normes dont la mise en œuvre est ensuite courageusement laissée aux bons soins des cantons et des communes.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: Gérard Escher (ge) André Gavillet (ag) Pierre Imhof (pi) Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Pierre Chiffelle Composition et maquette: Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

Courrier

A propos de l'idée d'affecter le produit de la taxe sur le CO₂ à l'abaissement des émissions dans les pays où cela serait le plus rentable (DP n° 1181 *Privilégier l'objectif*), un lecteur réagit.

«...Cette suggestion appelle une observation fondamentale: les moyens techniques ne suffiront pas à limiter les émissions de CO₂, il faut aussi modifier nos comportement énergivores.

En 1987, les pays de l'OCDE et de l'Est réunis représentent 24% de la population mondiale et consomment 78% des énergies commercialisées dans le monde. Il faut en outre relever que 90% de ces énergies sont des énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz et charbon) productrices de CO₂.

Si l'on admet que nous devons, au moins, stabiliser la consommation de ces énergies et si l'on souhaite, pour des raisons d'équité, que chaque habitant de la Planète puisse disposer de la même quantité d'énergie, il faut alors que la population des pays de l'OCDE et de l'Est réduisent leur consommation de 78 à 24%, soit d'un facteur 3 environ.

Nous savons bien que les mesures techniques et les énergies renouvelables ne suffiront pas pour satisfaire un tel objectif et qu'il faudra également changer nos comportements énergétiques, notamment en supprimant l'usage de la sacro-sainte bagnole individuelle et en réduisant les volumes d'habitation chauffés, comme dans les campagnes d'antan. Cette situation ne serait pas si terrible, puisque nous reviendrions à la consommation du début des années soixante, où personne ne mourrait de froid en Suisse».

Jean-Michel Corajoud

En bref

1941, en Suisse, publication par la *Ligue du Gothard*, mouvement d'affirmation nationale, d'une brochure d'Albert Studer-Auer intitulée *L'Offensive de la vie — Pour la restauration de la famille*. On lit à la page 11: «Le tableau d'ensemble s'assombrit quand on constate que les familles nombreuses dont dépend désormais pour

une large part l'avenir du pays ne sont pas toujours signe de santé, tandis que les époux normaux et bien équilibrés réduisent toujours plus le nombre de leurs enfants... Ainsi ce couple dont descendent, en quatre à cinq générations, une centaine d'anormaux et de tarés, et pour lequel l'Etat a payé jusqu'à 5 millions d'assistance et de frais d'internement».

Votation sur le racisme

(ag) La votation avait plusieurs enjeux. L'objet lui-même: la répression des formes agressives et dégradantes de la haine raciale, ethnique, religieuse. Mais aussi indirectement l'ouverture de la Suisse au monde extérieur. Et enfin la légitimité du Conseil fédéral pour conduire cette politique.

A juste titre les commentateurs ont rapproché les votes du 25 septembre de ceux des scrutins antérieurs sur l'EEE, sur les casques bleus, sur les naturalisations facilitées. L'intérêt de ces comparaisons, c'est de faire apparaître des constances cantonales sous la liberté d'appréciation que justifie la spécificité des objets.

Ces cartes superposées définissent l'enjeu. Il est de nombreux cantons suisses-allemands qui, tels les deux Bâle, sont des cantons d'ouverture. Sur la question européenne qui est la question primordiale, il importe, j'insiste, de les faire basculer dans le camp de l'ouverture. C'est la responsabilité des cantons sûrs d'eux et de l'appui de leur population d'aborder les cantons réfractaires, non pour les régenter au nom d'une vérité préétablie, mais pour débattre avec eux. A 13 contre 13, comme l'a révélé le dernier vote, les chances s'équilibrent. Mais il ne faut pas que les majorités futures s'inscrivent au hasard de l'ordre chronologique des scrutins. Elles doivent faire l'objet d'un travail intercantonal préalable, celui des autorités politiques, celui des mouvements engagés, celui des partis, de canton à canton, de jumelage à jumelage. Le 25 septembre a confirmé que le jeu était ouvert.